

Les droits fondamentaux



Le thème des droits fondamentaux est devenu progressivement l'un des thèmes majeurs de l'Institut. Il occupe tous ses membres de manière soutenue, à la fois dans une perspective comparatiste propre au centre, mais aussi dans l'idée d'en faire plus largement l'un des piliers à la constitution d'un pôle centré sur les droits fondamentaux réunissant plusieurs centres de recherche en droit de l'UPPA (droits publics et privés confondus). Le rattachement à l'Institut des Professeurs Lecucq et Alcaraz a du reste permis de développer cette filière en devenir déjà largement exploitée.

Les travaux sur ce thème sont ainsi nombreux. Ils consistent à étudier en profondeur le contenu et le régime de tel ou tel droit fondamental mais aussi à mettre en perspective l'emprise et la diffusion des droits fondamentaux dans les diverses disciplines juridiques.

La prédominance du thème des droits fondamentaux dans l'activité de l'Institut explique aussi qu'il soit l'un des quatre centres de recherches soutien du Programme Pluri Formations intitulé « Recherche interdisciplinaire sur les droits fondamentaux » dirigé par le Professeur Olivier Lecucq. A ce titre, les membres de l'Institut ont pu être et continueront d'être directement associés à la conception et au programme de manifestations menées en commun par les centres de recherche partie prenantes du PPF.

A ce titre, nous pouvons noter plusieurs manifestations et articles scientifiques menés par les membres de notre Institut indépendamment ou en collaboration avec d'autres laboratoires de recherche ou des instances juridictionnelles. La présence de Pierre Bon, Olivier Lecucq, Pierre Cambot et d'Hubert Alcaraz est en ce sens fondamentale pour ce thème. Cet axe relève lui aussi évidemment du droit comparé et ne se limite pas aux droits fondamentaux en Espagne.